Envoyé en préfecture le 20/10/2023
Reçu en préfecture le 20/10/2023
Publié le
ID : 062-200069482-20230928-D149_2023-DE

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 28 septembre 2023

L'an 2023 et le 28 septembre à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au site de Clairefontaine à Duisans sur convocation du 21 septembre 2023.

Date de la convocation : 21 septembre 2023
Date d'affichage : 21 septembre 2023
Délibération N° 28-09-2023 / N°149
Etaient présents les membres en exercice : 67

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Coin, Patrick Roblot, Pascal Mestan, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Maurice Soyez, Harold Tetu, Julien Bellengier, Jean- Marc Cuvillier, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Hubert Dingreville, Benoit François, Olivier Gallet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Michel Accart, Richard Skowron, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, Henri Cuvillier, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Monique Debeaumont, Marie Bernard, Martine Gérard, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 9
Membres ayant donné procuration : 12
Membres votants : 88

Absents : Alain Rose, Thomas Bonnelle, André Michel, Christian Delambre, Michel Petit, Philippe Lefebvre, Jean-Paul Hémery, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultcoeur, Sylviane Evain, Marc Degendele, Raymond Lavigne, Sidonie Duriez, Magalie Jonard, Alexandre Decry, Roland Descamps, Eric Caron, Emmanuel Ioos.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Béatrice Dausse suppléée par André Horon, Hubert Morreel suppléé par Martine Thery, Patrick Nepveu suppléé par Eric Rivaux, Pierre Cuvillier suppléé par Yves Delattre, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Romuald Delattre suppléé par Jacqueline Lécossois, Philippe Duez suppléé par Olivia Havet, François Coquart suppléé par Arnaud Darras.
Absents excusés : Sylvie Gabez, Alexandre Hulot, Florence Dambreville, Jacques Nick, Yves Petit, Marie-Angèle Leftez, Jean-Louis Cauvet, Magali Urbanac, Chantal Dufresne

Absents ayant donné procuration : Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Léon Bernard, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Julien Bellengier, Sabine Surelle ayant donné procuration à Philippe Carton, Geneviève Meurice ayant donné procuration à Eric Poulain, Stéphane Locquet ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Nicolas Capron ayant donné procuration à Olivier Gallet, Alain Traisnel ayant donné procuration à Michel Seroux, René Pruvost ayant donné procuration à Damien Bricout, Pierre Guillemant ayant donné procuration à Jacques Thellier, Alain Debureaux ayant donné procuration à Ernest Auchart, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Philippe Vanderbeken. Yves Lieppe ayant donné procuration à Catherine Libessart.

Envoyé en préfecture le 20/10/2023
Reçu en préfecture le 20/10/2023
Publié le
ID : 062-200069482-20230928-D149_2023-DE

Secrétaire de séance : Raymond Wacheux

Titre de la délibération :Désignation d'un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, pour la définition d'un Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des cours d'eau sur les territoires de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, de la Communauté Urbaine d'Arras et de la Communauté de Communes Osartis-Marquion

Constitution d'un groupement de commandes

Dans le cadre de sa compétence GEMAPI, la communauté de communes des Campagnes de l'Artois œuvre depuis plusieurs années pour restaurer et entretenir les cours d'eau la traversant. En 2018, la Scarpe rivière et ses affluents ont fait l'objet d'un programme de travaux conséquents visant à restaurer la fonctionnalité des milieux et ainsi améliorer la qualité de l'eau. Par souci de cohérence hydrographique, ces travaux ont été menés en groupement de commandes avec la Communauté Urbaine d'Arras.
Afin de poursuivre les efforts de restauration sur ces cours d'eau et entretenir les aménagements réalisés, un recensement des besoins a été réalisé conjointement entre la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, la Communauté de Communes Osartis-Marquion et la Communauté Urbaine d'Arras. Il s'est avéré nécessaire de définir un Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) sur les territoires de ces trois intercommunalités. Par cohérence hydrographique et auprès de nos partenaires financiers, il apparaît opportun de mutualiser le marché pour le recrutement d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, dont la mission sera de définir le Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) pour les trois territoires.

Ainsi, il est judicieux de mettre en œuvre un groupement de commandes dont la Communauté Urbaine d'Arras sera le coordonnateur, afin d'obtenir une offre technique et financière optimisée, et réaliser ainsi des économies d'échelle. Chaque membre réglera le reste à charge dû après déductions des éventuelles subventions.

L'exécution de ce marché pourra permettre à posteriori de constituer un autre groupement de commandes pour désigner une équipe de maîtrise d'œuvre et recourir à la passation de marchés de travaux pour la restauration écologique des cours d'eau sur le même périmètre.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et suivants, L1414-3, L1411-5, L1411-5-1 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique ;
Après avis favorable du Bureau en date du bureau du 20 septembre 2023, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De valider le principe de la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté Urbaine d'Arras, la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois et la Communauté de Communes Osartis-Marquion ;
- D'autoriser la signature de la convention constitutive correspondante ;
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches et procédures liées à cette convention et au plan pluriannuel de restauration et d'entretien
- d'autoriser le président à signer tout document inhérent à cette convention et au plan pluriannuel de restauration et d'entretien.

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 20/10/2023 et publication ou notificatio du 20/10/2023